

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'ENSIC pour l'année 2025/2026 sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'ENSIC et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 22 juillet 2025



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

28 AOUT 2025

TARIFS APPLICABLES À L'ENSIC

FORUM EMPLOI ENSIC

Forfait stand entreprise - incluant 4 participants	1 000€ TTC
Forfait stand PME (non rattachée à un groupe) – incluant 2 participants	600€ TTC
Forfait par participant supplémentaire	50€ TTC
Forfait Stand Entreprise - Format 100% virtuel	200€ TTC

ETUDIANTS

TOEIC [Test of English for International Communication]	Tarif voté annuellement en Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine
20 heures de Cours de Français Langue Etrangère	100 € TTC par étudiant

PROGRAMME ECUST

Droits spécifiques obligatoires par an	3000€ TTC
Redoublement intégral d'une année du cycle ingénieur	3000€ TTC
Redoublement de la 3 ^e année du cycle ingénieur uniquement pour passer un test de langue	Montant des droits d'inscription nationaux fixé annuellement par le Ministère chargé de l'Enseignement et de la Recherche

LOCATIONS DE SALLES SPECIFIQUES

Salle de Travaux Pratiques	6.60€ TTC/heure/élève
Salle Informatique	1.10€ TCC/heure/élève

EQUIPEMENTS

Tablette à l'issue du cursus	100€ TTC
Remplacement de la carte d'étudiant	Tarif voté en Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 11/07/22 - Annexe 10 -> 10€ TTC
Envoi du diplôme sur demande (le cas échéant, en recommandé avec accusé de réception)	Coût réel
Vaisselle détériorée	1.5€ TTC

UTILISATION D'EQUIPEMENTS ET PRESTATIONS DE TRAVAUX PRATIQUES

Phase saline pour ELA/300 50L	309.34€ TTC
Phase polymère pour ELA/3000 30L	216€ TTC
Analyse par titreux Karlfisher	42€ TTC

FRAIS DE SERVICE POUR ENTITE HEBERGEES

Prestations de services rendus par les personnels de l'ENSIC et mise à disposition d'équipements	11.87€/m ²
--	-----------------------

Conseil de l'ENSIC du 03/07/25